

**CRSTOM**



Programme CEE - CIRAD N° TS2A 0017 F CD

**Projet Pilote " Siné-Saloum "**  
**Bas-fonds de THYSSE KAYMOR**  
**Rapport de synthèse :**  
**SOCIO-ECONOMIE**

**D. SARR**

**DAKAR, Février 1992**

## **1. JUSTIFICATIFS**

Une demande d'espaces de culture de plus en plus grande, un désir de diversification des cultures de plus en plus marqué et une baisse persistante de la pluviométrie ont poussé à une occupation progressive des bas-fonds dans toute la Communauté Rurale de Kaymor. Une telle colonisation reste soumise cependant, à des difficultés notamment l'ensablement des lits de bas-fonds et la submersion des cultures des fortes crues.

Le projet d'aménagement du bas-fond de Keur Samba Diama vise à lever ces contraintes liées à l'exploitation de ce bas-fond et, par delà, à permettre une exploitation beaucoup plus efficace par les populations du village.

Ces notes s'inscrivent dans ce sens. Elles présentent (1) les données socio-économiques caractéristiques du village de Keur Samba Diama et qui pourraient constituer un frein à toute action (2) la place que le bas-fond a occupé et continue d'occuper dans le système agropastoral du village et (3) la perception générale de la population des actions envisagées et, particulièrement, l'attitude des propriétaires de terres, et détenteurs de paires de bœufs, pièces maîtresses dans la réalisation du projet.

Il doit, dans le respect des règles d'appropriation de terres mais aussi d'utilisation de matière organique en vigueur dans le village, contribuer à créer des conditions d'un surcroît de revenu tout en apportant des allégements de la pénibilité du travail des femmes notamment.

### **1.1. Objectifs**

- Identification du contexte socio-économique dans lequel va insérer le projet ;
- Perception des actions envisagées dans le cadre du projet par la population villageoise ;
- Détermination du niveau de faisabilité technique et sociale (organisationnelle) du projet par la population.

### **1.2. Méthodologie**

Le travail s'est beaucoup inspiré de sources secondaires notamment du diagnostic réalisé au niveau des vingt trois villages de la Communauté Rurale de Kaymor (Faye et al, 1984), et des conclusions du plan de développement de la Communauté Rurale de Kaymor de 1988.

### **1.3. Moyens mis en place**

Ce travail a été réalisé en étroite collaboration entre l'Equipe Système de Production de Kaolack et le Programme de Défense et Restauration des sols et Economie de l'Eau.

Il a impliqué trois agents dont un sociologue (Désiré Y. SARR) et deux observateurs (O. DIOUF, D. DIOUF).

## **2. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA ZONE DU PROJET**

Les solutions techniques envisagées dans le cadre du projet d'aménagement du bas-fond de Keur Samba Diama visent une meilleure et plus grande exploitation par la population villageoise. Au delà d'aspects techniques de faisabilité, faire participer activement la population villageoise exige la prise en compte des réalités socio-économiques du milieu, des modes d'organisation et blocages culturels.

Le tableau récapitulatif (Annexe 1) donne des informations de base de la situation au niveau des vingt trois villages de la Communauté Rurale de Kaymor. Entre autres caractéristiques, il indique :

- la population moyenne par carré et par exploitation ;
- la situation foncière de chaque village ;
- l'importance du cheptel aussi bien l'élevage extensif qu'intensif ;
- la disponibilité en équipement et matériel de transport
- les cultures dominantes au niveau de chaque village

### **2.1. Structure de la population**

Parmi les villages composant la Communauté Rurale, cinq, parmi lesquels le village de Keur Samba Diama sont des villages d'ethnie toucouleur, les autres villages sont habités par des wolofs. Près de 36 % des villages de la Communauté Rurale ont une population totale inférieure à 300 habitants alors que seulement 13 % ont une population totale supérieure à 1000 habitants. Le village de Keur Samba Diama avec une population totale de 334 habitants appartient au groupe des villages en dessous de la population moyenne, 65 % des villages, qui s'élève à 517 habitants.

La densité de population est de 62 habitants /km<sup>2</sup>.

Dans sa composition, le village de Keur Samba Diama compte 64 % d'imposables. Les hommes représentent 43 % contre 57 %. Cette population se répartit entre (37) carrés soit une population moyenne de 9 habitants par carré. La moyenne générale au niveau de la Communauté Rurale est de 9,3 habitants par carré.

Finalement, la population se répartit entre deux hameaux situés de part et d'autre du bas-fond. Le hameau de Keur Samba au Nord et le hameau de Keur Souki au Sud.

### **2.2. Secteur d'activités**

L'activité de production dominante au niveau de toute la Communauté Rurale est l'agriculture. L'élevage, notamment l'élevage de petits ruminants occupe aussi une place importante.

Concernant les cultures, l'arachide et le mil sont les cultures dominantes. L'arachide est principalement une culture de rente mais occupe aussi une place non négligeable dans l'autoconsommation. Le mil est autoconsommé même si des ventes sont effectuées en cas de surplus ou de nécessité urgente. La culture du maïs, non négligeable au moment des Unités Expérimentales et aussi durant la période des contrats de production de maïs avec la SODEVA, a fortement diminué. A présent, elle se trouve réduite à une culture aux abords des maisons pour des fins d'autoconsommation notamment. Il faut signaler que ces contrats n'ont jamais impliqué un paysan du village de Keur Samba Diama.

Le coton comme culture de rente, a fortement été réduit dans la Communauté Rurale. Il reste cependant cultivé dans tous les villages toucouleurs pour la confection de tissus locaux.

De plus en plus, la culture de contre-saison, notamment de tomates se développe au niveau de groupements de paysans mais aussi à des niveaux individuels. Elles est surtout pratiquée dans les bas-fonds.

L'activité de production agricole dans la Communauté Rurale se heurte à des difficultés qui en réduisent la productivité.

Entre autres obstacles, on note (1) l'appauvrissement des terres résultant d'une insuffisance de la fumure organique ainsi qu'une faible utilisation et application de l'engrais minérale ; (2) un sous équipement en matériel agricole qui de surcroît est très vétuste.

Ce matériel est composé principalement de houe sine et de semoirs (1,02 semoir par carré, et 1,15 houe sine par carré).

La production maraîchère, quant à elle, rencontre des problèmes de disponibilité en eau mais aussi et surtout de commercialisation.

Concernant l'élevage de petits ruminants, il n'existe pas de grande différence entre carrés wolofs et carrés toucouleurs. La situation est différente au niveau de l'élevage de bovins pour lequel on note en moyenne 4,2 têtes de bovins par carré au niveau de la Communauté Rurale. Les villages toucouleurs détiennent en moyenne six (6) têtes de bovins par carré comparé à 3,2 têtes de bovins par carré pour les wolofs.

Le parcage et l'épandage à la volée constituent les modes principaux de valorisation de la fumure animale au niveau du village.

L'importance du nombre d'animaux justifie le tracé de deux parcours utilisés notamment en période d'hivernage.

Il importe de noter qu'en dehors de la production arachidière vendue au niveau des seccos de coopérative, les autres productions agricoles et de l'élevage sont, pour la grande partie vendues écoulées au niveau des marchés hebdomadaires (loumas). Les deux loumas les plus proches sont le louma de Ndiao Bombali au Nord Est et celui de Ndimba Ndiayène au Sud. Keur Samba Diama serait localisé respectivement à 6 kilomètres et 4 kilomètres de ces aires économiques.

A cela, s'ajoute le mauvais état des pistes qui rendent l'accès de ces marchés très difficile en période hivernale.

### **2.3. Situation du foncier**

Le tableau des caractéristiques des villages de la Communauté Rurale donne des enseignements quant à la situation foncière. Onze, soit près de 48 % des villages de la Communauté Rurale sont en situation foncière coincés. Pour ces villages, le seul recours est l'emprunt de terres à d'autres villages ou l'émigration vers d'autres zones où la terre est encore disponible. Vingt deux pour cent (22 %) sont en situation d'équilibre foncier en ce sens que les villageois se suffisent en terre pour leurs besoins de culture.

Enfin, 30 % des villages se trouve dans une situation foncière satisfaisante. Cette catégorie de villages à laquelle appartient le village de Keur Samba Diama ne procèdent généralement pas à des emprunts hors villages sauf pour des besoins de rotations des cultures. Il existe cependant des

Cette situation du foncier, de nos jours, paraît précaire du fait de la demande en terre de plus en plus grande et aussi de l'abandon de certaines terres du terroir soumises aux méfaits de l'érosion par ruissellement.

L'occupation du bas-fond, selon les informations recueillies ne se fait pas à travers de nouvelles défriches. Il s'agit de reprises de jachères anciennes. Cela confirme le rôle important que le bas-fond a joué et continue de jouer dans le système agropastoral du village. (D. SARR, 1988).

Il faut cependant souligner que tous les villageois n'ont pas accès aux terres du bas-fond. L'exploitation des terres du bas-fond reste soumise au respect du droit local d'appropriation des terres. Le projet dont un objectif de premier ordre consiste dans l'aménagement de périmètres à redistribuer à la population dans son ensemble ne saurait ignorer cet aspect. En effet, ignorer ces droits d'appropriation pourrait avoir pour corollaire de susciter une réaction négative des propriétaires de terre et compromettre la réussite du projet.

#### **2.4. Place du bas-fond dans le système agropastoral du village**

Le bassin de Keur Samba Diama a de tout temps joué un rôle fondamental dans un village où l'agriculture et l'élevage sont les activités principales de production.

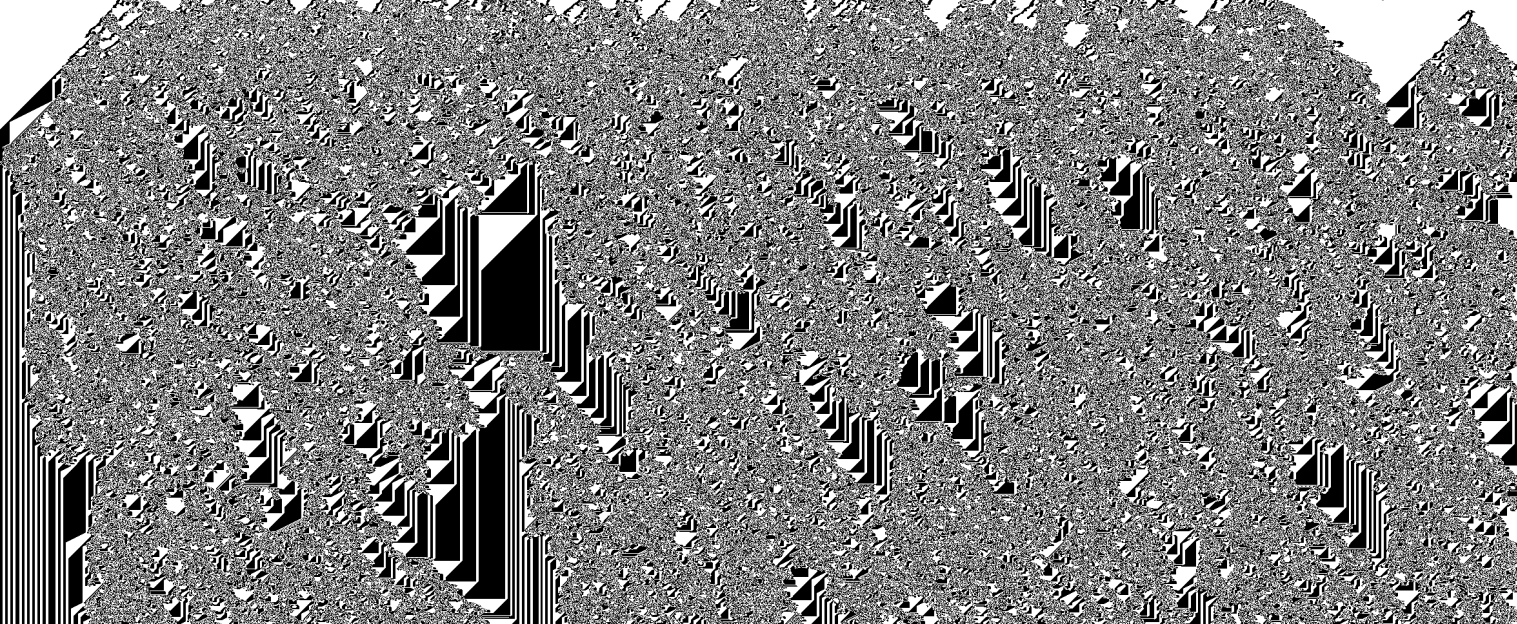
Concernant l'agriculture, il est fait état de l'exploitation du bas-fond pour la culture du riz. Celle-ci a aujourd'hui très fortement baissé pour ne pas dire est devenue insignifiante

Les raisons invoquées sont l'ensablement du lit du bas-fond et les baisses de pluviométrie. De même, la culture du sorgho a disparu. Ces dernières années voient cependant un mouvement de recolonisation du bas-fond avec un retour timide de la culture du riz, du maïs et le développement de la culture de contre-saison de tomates. Ce mouvement de recolonisation est général à la Communauté Rurale que cela soit pour l'arboriculture ou la culture maraîchère. Il se fait dans le respect de règles bien précises dictées par le souci des propriétaires des terres de conserver leurs droits sur la terre. Sur le plan de l'élevage, le bas fond sert de lieu d'abreuvement du bétail en hivernage et durant les premiers mois de fin d'hivernage. Il sert par ailleurs de parcours du bétail durant toute la période des cultures.

Finalement, la population arbustive autour de la mare sert de lieu de collecte de bois même si certaines croyances tendent à limiter cette activité à cet endroit.

### **3. RESULTATS D'ENQUETES MENEES A KEUR SAMBA DIAMA**

Les enquêtes dont les résultats sont succinctement présentés découlent de la préoccupation que les villageois soient non seulement informés du projet et des actions envisagées mais qu'elles soient conscientes de ce que leur implication pourrait exiger en termes d'investissement et d'organisation mais en retour pourrait engendrer à la fois sur le plan individuel que sur le plan collectif. Sur plus de



C'est ainsi que :

- le bénéficiaire devra s'engager à restituer le périmètre prêté (41 %) ;
- le prêt doit être réalisé en présence des initiateurs du projet (23 %) ;
- le bénéficiaire devra être un parent (18 %) ;
- le bénéficiaire devra être un homme de confiance (18 %).

En d'autres termes, l'attribution de parcelle n'est acceptée que s'il s'agit d'un prêt à durée limitée (prêt annuel) et si les propriétaires sentent leur droit d'appropriation garanti. Une telle préoccupation fait que 77 % de propriétaires fonciers proposent que la redistribution de périmètres soit effectuée par eux-mêmes et aux personnes leur inspirant confiance.

### **3.2. Résultats d'enquêtes auprès des détenteurs de paires de bovins**

La réactualisation du dénombrement de paires de bovins indique l'existence de 14 paires de boeufs au niveau des deux hameaux constituant le village. Le mode de conduite de ces animaux diffère suivant la période de l'année et aussi en fonction de réserves fourragères disponibles. Ainsi on distingue des cas de stabulation continue, de stabulation de nuit et des cas de remise au troupeau. La connaissance de ces modes de conduite peut être déterminante pour une estimation des disponibilités de matière organique pour l'alimentation d'unités de biogaz.

L'enquête indique que 64 % des détenteurs de paires de bovins répondent favorablement quant à la cession de matière organique produite par leurs animaux pour l'alimentation du biogaz. En comparaison, 29 % acceptent de céder une partie tandis que 7 % restent indécis. Tous ceux qui répondent favorablement sont unanimes pour que leur soit restitué prioritairement le compost produit en compensation de la fumure cédée.

Le choix d'utiliser la fumure animale produite au niveau des concessions pose un problème, celui de la disponibilité de moyen de transport du fumier à l'emplacement du biogaz, celui de l'organisation du ramassage du fumier et celui du ramassage des résidus de récoltes et pailles pour les litières.

Le manque de moyen de transport (charrette) pour la moitié des détenteurs de paires de boeufs mais aussi l'insuffisance de main-d'oeuvre justifient l'attitude de 43 % des répondants qui proposent la constitution de groupes de ramassage au niveau des hameaux. Malgré l'attitude de la majeure partie des répondants (57 %), l'idée de constitution de groupes de ramassage soit par hameau soit au niveau du village présente un avantage notable. Elle pourrait permettre une implication d'un plus large nombre de villageois, et pourrait aussi et surtout limiter le désir d'appropriation par un groupe (détenteurs de paires de boeufs, propriétaires de parcelles) tout en apportant une solution au problème de transport et/ou de main-d'oeuvre que pourrait rencontrer certaines concessions.

La constitution d'équipes de collecte par hameau a aussi été retenue par la majorité (60 % des répondants à l'enquête d'opinion).

### **3.3. Résultats de l'enquête d'opinion**

L'enquête d'opinion a concerné 63 personnes (1/4 de la population totale) parmi lesquelles 41 % sont des chefs d'exploitation, 30 % des dépendants familiaux et 29 % des femmes. Il importe de noter que les femmes n'ont accepté de répondre à nos questions qu'en présence de leur mari ou d'un homme de la concession.

Sur la participation aux séances d'information organisées au niveau du village, 18 % des personnes enquêtées répondent n'avoir jamais assisté à une réunion de présentation. En comparaison, 24 % disent avoir assisté à toutes les réunions d'information tandis que 58 % affirment avoir participé au moins une fois.

Concernant la perception des actions proposées, l'idée d'une unité de pompage a particulièrement intéressé la population villageoise. Telle qu'elle a été présentée, elle devrait permettre la

pratique d'une activité rentable de contre saison tout en assurant la disponibilité d'eau pour les besoins domestiques et l'abreuvement des animaux.

Il en a été de même de l'unité de mouture qui, comme l'unité de pompage, pourrait contribuer à l'allègement de la corvée des femmes.

Quant au mode de gestion de ces unités, différentes propositions ont en effet été avancées parmi lesquelles la constitution de comité de gestion composé d'hommes et de femmes domine (59 %). De l'avis des répondants, les membres de comités devront être choisis sur la base de critères de disponibilité, d'ouverture, d'honnêteté et de savoir-faire. L'enquête révèle cependant l'absence totale de villageois formés aux techniques de maintien de moulin et encore moins de pompe à eau.

Pour 60 % des personnes interrogées, le ramassage de paille et/ou de résidus de récolte devant servir de litière aux animaux, la collecte de la matière organique au niveau des concessions et son transport à l'emplacement du biogaz devront être organisés en équipes au niveau de chaque hameau.

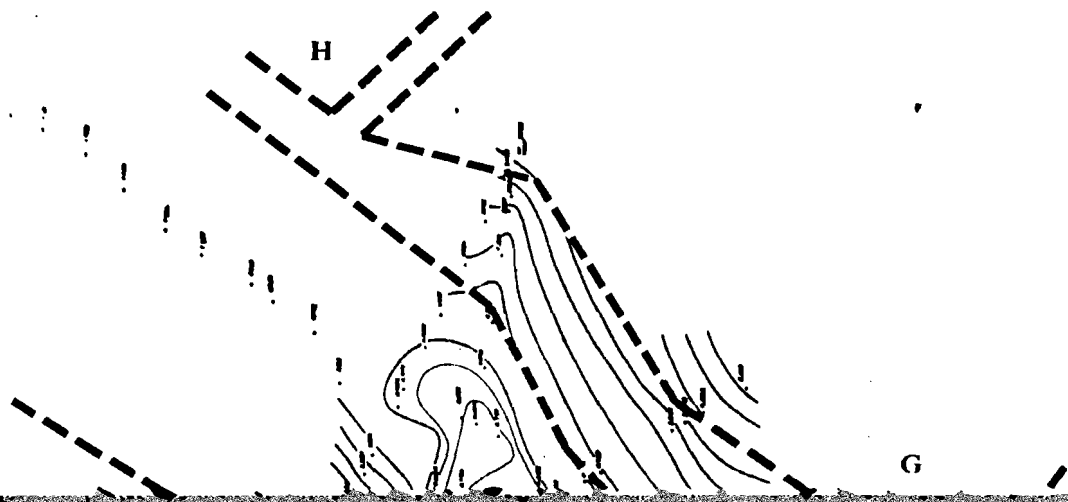
## **ANNEXES**



## CARACTERISTIQUES DES VILLAGES DE LA COMMUNAUTE RURALE DE KAYMOR

Village	Population totale	Situation du foncier	Cultures dominantes	Populat./ carré	Rapports					
					bovins/ carré	semoirs/ carré	houes/ carré	chevaux/ carré	Char.bov/ carré	Char.équ/ carré
Darou Khoudoss	311	*	mil/arach	8	3.63	0.79	0.9	0.89	0.08	0.33
Dialacouna	255	-	mil/ara/cot	10	6	1.04	2.92	0.72	0.12	0.2
Kaymor	1.249	-	ara/mil	10	1.9	2.9	2.9	0.63	0.9	0.2
Ker Aly Diango	449	-	ara/mil	11	6.6	0.54	0.48	0.40	0.14	0.9
Ker Ayib Touré	800	-	mil/ara	10	3.09	0.91	0.88	0.65	0.01	0.28
Ker Bakary	1.052	-	mil/ara/mais:8	(ND)	1.09	1.2	0.99	0.04	0.46	
Ker Samba Diamo	334	+	ara/mil/cot	9	5.73	1.24	1.16	1.35	0	0.51
Ker Samba Dié	420	+	ara/mil	9	0.32	0.95	0.94	1.29	0.08	0.38
Kolomba	169	*	mil/ara/cot	11	5.93	0.93	1.0	1.6	0	0.26
Koloumbodou	853	-	ara/mil	13	0	0.53	0.51	0.45	0.015	0.19
Ndiarguène	354	+	ara/mil/cot	8	2.33	1.20	1.18	1.18	0.06	0.55
Ndiba Kaymor	205	*	ara/mil	10	0	1.1	0.95	1.3	0.15	0.35
Ndimb Birane	206	+	ara/mil	10	1.66	1.28	1.09	1.3	0.09	0.33
Ndimb Taba	321	-	mil/ara/mais:8	1.05	0.8	0.8	0.75	0.07	0.23	
Padaff	516	-	mil/ara/cot	9	6.34	1.14	1.05	1.53	0.07	0.29
Passy Kaymor	149	-	mil/ara/cot.:9	4.03	3.0	2.9	2.9	0.05	0.70	
Sinthie Kohel	438	*	mil/ara	7	6.6	0.70	0.77	0.87	0	0.22
Sinthie Passy	266	+	ara/mil/mais:9	0	1.13	1.17	1.00	0	0.27	
Sonkorong	1.548	-	ara/mil	8	3.84	2.01	2.09	1.15	0.06	0.24
Sotokoye	240	+	mil/ara	8	3.7	1.13	0.83	0.77	0	0.27
Tène Peul	637	*	mil/ara	10	5.6	1.27	1.03	1.25	0.10	0.5
Thyssé Kaymor	986	-	ara/mil	10	3.23	1.14	0.73	0.83	0.29	0.39
Vélingara	126	+	mil/ara/cot.:8	8.13	1.00	1.06	0.56	0	0.87	

- \* = équilibre  
 - = coïncé  
 + = surplus  
 ara = arachide  
 cot = coton



DS/DK  
INSTITUT SENEGALAIS DE  
RECHERCHES AGRICOLES  
-----  
ISRA/SCS - KAOLACK

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE AUPRES  
DES PROPRIETAIRES DE PAIRES DE  
BOEUFs

SYSTEMES KAOLACK - MARS 1989

Lors des réunions organisées dans le cadre du projet, il a été retenu que l'alimentation de l'unité de biogaz serait réalisée à partir de fèces des paires de boeufs et de la paille entreposée en litière. Il est aussi prévu que les propriétaires de ces animaux fourniront et transporteront ces matières organiques au niveau de l'unité, en contrepartie d'une utilisation prioritaire du compost produit.

Ce questionnaire vise - votre perception des propositions avancées - les capacités et la disponibilité des membres de votre exploitation à s'acquitter de telles tâches.

- 1 - Hameau  
 2 - Nom et prénom du propriétaire  
 3 - Age Sexe  
 4 - Fonction socio-politique dans le village  
 5 - Population de l'exploitation :  
   hommes adultes garçons de 7 à 15 ans  
   femmes adultes filles de 7 à 15 ans  
 6 - Nombre de paires de boeufs disponibles  
   dans l'exploitation / / /  
 7 - Date d'acquisition de la première paire / / / / /  
 8 - Combien de fois avez-vous renouveler de  
   paires de boeufs ? / / /  
 9 - Paires actuellement disponibles :

:Nb	Date	Mode d'acquisition			Statut	Observations
	d'acqui-	achat	confiage	sortie	du	
:	sition	:	:	troupeau	proprié-	:
:	:	:	:	:	taire	:
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:

10. Pour combien de temps comptez-vous garder cette paire de boeufs ?

- / / jusqu'à la prochaine campagne  
 / / deux campagne  
 / / trois campagnes  
 / / ne sait pas

## 11. Mode de conduite des animaux :

Période	Stabulation de nuit	Stabulation continue	Laisser au troupeau
Nor			
Naavet			
Loly			
Thiorane			

## 12. Pourquoi ?

- a) insuffisance de nourriture
- b) manque de maon-d'oeuvre
- c) a) et b) à la fois
- d) autre

## 13. Entretien des animaux : en cas de stabulation, par qui sont réalisés les opérations ci-après ?

Travaux	Hommes	Femmes

15. Que pensez-vous de l'utilisation du fecès produit par vos animaux pour l'alimentation du système de biogaz ?

/  tout à fait d'accord

/  d'accord

/  indifférent

/  contre

/  tout à fait contre

Explicititez votre réponse

16. Une telle utilisation devrait-elle vous être soumise à des conditions particulières ?

oui  /  non  /

17. Si oui, lesquelles ?

a) constitution d'un groupe de ramassage au niveau du village

b) ramassage par les membres du carré uniquement

c) compensation aux propriétaires de paires de boeufs

d) b) et c)

e) autres

18. Si b, estimez-vous la main-d'oeuvre disponible dans l'exploitation capable et suffisante pour effectuer le travail ?

oui  /  non  /

19. Si oui, l'exploitation dispose-t-elle d'une charrette ou d'un autre moyen de transport ?

oui  /  non  /

20. En cas de compensation aux propriétaires de paires de boeufs, les propositions faites vous conviennent-elles ?

oui  /  non  /

Si non, avez-vous d'autres propositions ?

21. Selon vous, qui devrait effectuer la redistribution du compost ?

- / le chef de village
- / les propriétaires de paires de boeufs
- / un comité au niveau du village
- / le projet (agent de l'ISRA)
- / autre (à préciser)



DS/DK  
INSTITUT SENEGALAIS DE  
RECHERCHES AGRICOLES  
-----  
ISRA/SCS - KAOLACK  
-----

**QUESTIONNAIRE D'ENQUETE D'OPINION**  
-----

(Projet d'aménagement bas-fond de Keur Samba Diama)

SYSTEMES KAOLACK

FEVRIER 1989

Vous avez sans doute pris part ou été informé des discussions tenues dans le village relatives à un projet d'aménagement du bas-fond séparant les hameaux de Keur Samba Diama et Keur Souki, en présence d'agents de l'ISRA. De tels aménagements pourraient, comme annoncé, permettre de protéger les cultures d'hivernage contre les fortes crues et surtout rendre possible une exploitation de contre saison par la culture maraîchère. Il est prévu par ailleurs, au cas où un financement serait acquis, la mise en place d'une unité de biogaz, qui non seulement produirait du compost mais assurerait le fonctionnement d'une unité de mouture (moulin à mil), d'un système d'exhaure pour les besoins domestiques et d'abreuvement des animaux. Ce questionnaire qui vous est soumis a pour objet, au-delà de votre perception des aménagements prévus, de recueillir votre contribution pour une bonne définition et réalisation des actions prévues.

=====O=====

Enquêteur ..... Date de l'enquête .....

Nom Prénom de l'enquêté(e).....

Age ..... Ethnie..... Fonction socio-politique (dans le village et/ou la communauté rurale).....

Sexe.....

Village.....

Hameau.....

1/ Avez-vous une fois assisté aux discussions qui ont eu lieu au village et relatives au projet d'aménagement du bas-fond ?

/ toujours / / souvent / / de temps en temps / / jamais /

2/ S'il vous est arrivé d'avoir participé à une réunion, quels ont été les points qui vous ont le plus intéressé(e) ?

- /a/.....
- /b/.....
- /c/.....
- /d/.....

3/ Au cas où vous n'avez jamais participé à une réunion formelle, avez-vous été informé du projet ?

oui / / non / /

- si oui, à quelle occasion et où ?

- /a/ lors de commentaires à la place publique du village / /
- /b/ au puits / /
- /c/ au niveau de la concession / /
- /d/ autres (spécifiez) / /

.....  
.....

4/ Y a-t-il eu des réunions formelles relatives au projet au niveau du village en l'absence des agents extérieurs (ISRA-ORSTOM) ?

oui / / non / /

- si oui, sur l'initiative de qui ? .....

5/ Les deux hameaux étaient-ils représentés à ces rencontres ? .....

.....  
.....

6/ Quelles décisions avaient été prises, relatives au projet et à sa réalisation ?

- /a/ .....
- /b/ .....
- /c/ .....

7/ Selon les informations que vous-avez, pensez-vous que le projet d'aménagement du bas-fond soit :

- très bonne chose ? / /
- bonne chose ? / /
- n'aura aucun impact ? / /

Justifiez votre réponse .....

- /a/ .....
- /b/ .....
- /c/ .....

8/ Suivant les commentaires faits, pouvez-vous dire que la perception des villageois en général est ? :

- /a/ très positive / /
- /b/ positive / /
- /c/ indifférente / /
- /d/ négative / /
- /e/ très négative / /

Justifiez votre réponse .....

.....

9/ Quelles sont les formes d'organisation qui existent dans le village ? :

- /a/ mbotaye / /
- /b/ groupement d'intérêt économique (GIE) / /
- /c/ dahira / /
- /d/ autre / /

10/ Quelles sont leurs activités principales ?

.....  
.....  
.....

11/ Qu'est ce qui détermine l'adhésion à ces groupements ?

- / a / âge
- / b / sexe
- / c / hameau de résidence
- / d / à la fois (a), (b) et (c)

12/ Ont-ils des moyens suffisants pour assurer la conduite des travaux ?

oui / / non / /

13/ Sont-ils suffisamment bien organisés pour de telles actions ?

oui / / non / /

14/ Pensez-vous qu'on puisse compter sur ces groupements pour la réalisation des opérations d'aménagement ?

oui / / non / /

15/ Si non, quel type d'organisation pensez-vous capable de gérer la conduite des actions à mener ?

- /a/ association villageoise regroupant les deux hameaux / /
- /b/ responsabilisation de groupes de villageois sous forme de comité de gestion pour chaque opération / /
- /c/ (a) et (b) à la fois / /
- /d/ autre (précisez lequel) :

.....  
.....

UNITE DE BIOGAZ

1/ De façon globale que pensez-vous de l'idée de la mise en place d'une unité de biogaz par le projet ?

- très important / /
- important / /
- peu important / /
- sans importance / /

Explicitiez votre réponse .....

.....

2/ Quelle importance accordez-vous aux opérations ci-après ?

	Très important	important	Peu important	Pas important
- irrigation	/ /	/ /	/ /	/ /
- compost	/ /	/ /	/ /	/ /
- pompage eau (domest., abreuvement)	/ /	/ /	/ /	/ /
- éclairage	/ /	/ /	/ /	/ /
- mouture	/ /	/ /	/ /	/ /

3/ Les(la)quelle(s) selon vous répond(ent) le plus à vos besoins personnels ?

- /a/.....
- /b/.....
- /c/.....
- /d/.....

Justifiez votre réponse .....

.....

.....

.....

.....

## 4/ Comment de telles opérations devraient-elles être gérées ?

* \ Mode de * \ gestion * \ * Activités	* Par les * groupements * existants	* Par les * Assemblées * villageoises	* Unités * désignées	* Autres * (à préciser)
* Irrigation	*	*	*	*
* Compost	*	*	*	*
* Puisage eau	*	*	*	*
* Eclairage	*	*	*	*
* Mouture	*	*	*	*
*	*	*	*	*
*	*	*	*	*

## 5/ Si (c), par qui devraient être désignés les membres de ces comités ?

- /a/ par le responsable du projet / /
  - /b/ par le chef du village / /
  - /c/ en assemblée de village / /
  - /d/ en assemblée de hameau / /
  - /e/ autre (à spécifier) / /
- .....
- .....

## 6/ Sur la base de quels critères un tel choix devra-t-il être fait ?

- /a/ disponibilité / /
  - /b/ connaissance techniques / /
  - /c/ au hasard / /
  - /d/ influence dans le village / /
  - /e/ autre (à préciser) / /
- .....
- .....

7/ Comment selon-vous devrait être organisée la collecte des produits pour l'alimentation de l'unité biogaz ?

En paille :

- /a/ ramassage à tour de rôle par hameau / /
- /b/ fixation d'un quota (nombre de bottes par maison) / /
- /c/ organisation de journées de ramassage par tous les villageois des deux hameaux / /
- /d/ ramassage par les seuls propriétaires de paires de boeufs / /
- /e/ autre (à préciser) : / /
- .....
- .....

En fécès :

- /a/ constitution d'équipes par hameau chargées du ramassage des fécès de maison en maison / /
- /b/ chaque propriétaire de paire de boeufs apporte le fumier produit au niveau de son carré / /
- /c/ collecte sur les lieux de parage des troupeaux / /
- /d/ autre (à spécifier) : / /
- .....
- .....

8/ Au cas d'un ramassage de paille et transport de fécès par les propriétaires de paire boeufs, que pensez-vous de la contrepartie à leur offrir ?

\* 8.1) versement d'une somme forfaitaire de 200 frs par semaine et par carré :

- /a/ tout à fait d'accord / /
- /b/ d'accord / /
- /c/ indifférent / /
- /d/ opposé / /
- /e/ tout à fait opposé / /

\* 8.2) situation prioritaire dans la redistribution du compost produit :

- /a/ tout à fait d'accord / /
- /b/ d'accord / /
- /c/ indifférent / /
- /d/ opposé / /
- /e/ tout à fait opposé / /



9/ En cas de désaccord avec l'une des contreparties au bénéfice des propriétaires de paire de boeufs, qui assureraient la collecte de produits d'alimentation ? / /

Justifiez votre réponse :

.....  
.....  
.....

10/ Par qui selon vous devra être organisée la distribution du compost au niveau du village ? :

- /a/ par le chef de village et deux responsable de chaque hameau / /
- /b/ par le sous-groupe de propriétaires de paire de boeufs / /
- /c/ par le comité chargé de faire fonctionner l'unité / /
- /d/ par le projet / /
- /e/ autre (à préciser) : / /

.....  
.....

Pourquoi ? .....

.....  
.....  
.....

GESTION DE L'UNITE DE MOUTURE (MOULIN)

1/ Y a-t-il déjà eu un moulin dans le village ?

Oui / / Non / /

(N.B = si oui continuer les questions, si non passer à la question 7)

2/ Si oui, depuis quand existe-il ? (année) / / / / /

3/ Dans quel état est-il ? :

- /a/ fonctionne bien / /
- /b/ nécessite une réparation / /
- /c/ ne fonctionne plus / /

Si (c), depuis quand (année) / / / / / au mois / / / / /

4/ Par qui est (ou a été) géré ce moulin ? :

Table with 4 columns: fixation prix/kg, réparation, épargne. Rows include /a/ chef de village, /b/ femme(s), /c/ a et b, /d/ autre, à spécifier :

.....
.....
.....

5/ Pensez-vous que ce type d'organisation serait fonctionnel pour la gestion du moulin ?

- oui / / non / /

- si non, pourquoi ? .....

.....
.....

6/ De façon générale quels problèmes rencontrez-vous dans le fonctionnement et la gestion du moulin ?

- /a/ pannes fréquentes / /
- /b/ connaissances limitées du meunier en entretien / /
- /c/ surcharge dûe à une très forte demande / /
- /d/ défaut d'utilisation / /
- /e/ éloignement / /
- /f/ autre (à préciser) : / /

.....

.....

7/ Dans le cas où un moulin est disponible dans le village par le biais du projet, comment pensez-vous qu'il devra être géré ?

- /a/ par le chef du village / /
- /b/ par un comité de gestion composé d'hommes et de femmes / /
- /c/ par un comité de gestion composé uniquement d'hommes / /
- /d/ par un comité de gestion composé uniquement de femmes / /
- /e/ autre (à préciser) / /

.....

.....

8/ Si (b)(c) et (d), par qui devront être choisies les personnes composant le comité de gestion ?

- /a/ par le projet / /
- /b/ par le chef du village / /
- /c/ par une assemblée de village / /
- /d/ sur un système de volontariat / /

9/ Sur la base de quels critères (à spécifier) :

.....

.....

.....



## POMPAGE D'EAU

1/ Devrait-on laisser l'utilisation d'installations d'exhaure d'eau :

- /a/ à la portée de tous ? / /
- /b/ à des personnes désignées ? / /
- /c/ autre (à préciser) ? : / /

.....  
 .....

2/ Les mêmes personnes pourront-elles assurer l'approvisionnement en eau domestique et l'abreuvement des animaux ?

- oui / / non / / ne sais pas / /

3/ Seriez-vous d'accord pour que soit fixée une redevance pour l'utilisation de l'exhaure par les propriétaires de troupeaux ?

- oui / / non / /

4/ Si oui, par qui devrait-elle être fixée ?

- /a/ en assemblée générale de village / /
- /b/ par un comité de gestion / /
- /c/ par le chef du village / /
- /d/ par les propriétaires de troupeaux eux-mêmes / /

5/ Si non, comment pensez-vous amortir le matériel d'exhaure et assurer son entretien ? / /

/1/ .....

/2/ .....

/3/ .....

6/ De façon générale, pensez-vous que ce projet réponde aux besoins des populations du village ?

- tout à fait d'accord / /
- d'accord / /
- sans opinion / /
- n'apportera rien de nouveau / /

- Explicitez votre réponse .....

.....

.....

7/ Pensez-vous que certaines catégories de personnes vont être favorisées ?

- oui / / non / /

- si oui, lesquelles ? .....

.....

.....

- Justifiez votre réponse .....

.....

.....

8/ Que faire pour réduire au minimum d'éventuelles inégalités au sein du village résultant du projet ?

.....

.....

.....